L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 27 AVRIL 1884.

Exposition Universelle d'Anvers.

Sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi des Belges.

En 1885, s'ouvrira, à Anvers, une Exposition Universelle.

Elle comprendra tous produits industriels, toutes marchandises donnant lieu à des transactions commerciales et tous objets ou engins présentant quelqu'intérêt pour la navigation.

Due à l'initiative privée, cette Exposition a obtenu le haut patronage de S. M. Léopold II, le concours efficace du gouvernement belge et l'appui sympathique de la ville d'Anvers.

L'Exposition sera organisée par une société anonyme dont le capital a été fourni par toutes les classes de la population anversoise. Ces efforts combinés ont pour but de multiplier et d'étendre les relations de la Belgique et du port d'Anvers avec tous les pays. En appelant chez nous les industriels et les commerçants des cinq parties du monde, en leur offrant le spectacle grandiose d'installations maritimes pour lesquelles le gouvernement belge et la ville d'Anvers ont dépensé depuis cinq ans plus de cent millions de francs, et qui font de notre port, dès aujourd'hui, un des plus sûrs et des mieux outillés du monde, on accroîtra encore l'estime et la sympathie, la bonne renommée que la Belgique s'est acquise parmi les nations qui marchent au premier rang de la civilisation moderne. Montrer aux étrangers, à tous nos amis du dehors, les progrès incessants de l'industrie belge; placer sous les yeux de nos industriels, de nos commerçants, les plus remarquables productions de l'industrie étrangère, c'est, à notre époque de concurrence universelle, la voie la plus sûre et la plus prompte pour en arriver à développer les échanges au plus grand profit de tous.

Ainsi, l'on parviendra à étendre les relations déjà existantes et à en créer de nouvelles avec tous les pays d'Europe et d'outremer. Le moment est favorable, particulièrement à ce qui concerne le port d'Anvers, dont la réputation va de jour en jour grandissant. Déjà, il compte parmi les plus importants du monde entier: sa transformation merveilleuse l'appelle à des destinées plus grandes encore.

Nous convions donc tous les producteurs étrangers à venir à Anvers, dans notre métropole commerciale si hospitalière pour tous, si facilement accessible par sa situation géographique; leurs produits rencontreront un immense public, capable de les apprécier, et, eux-mêmes, un moyen simple et pratique de nouer des relations utiles et profitables pour l'avenir.

Des adhésions nombreuses et sympathiques sont déjà parvenues à l'étranger. Pour ne citer que les principales parmi nos voisins et amis de l'Europe: l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne, la France, la Hollande, l'Italie, le Portugal, la Russie, la Suisse, offriront un contingent remarquable de leurs produits. Les Etats de l'Amérique, dont les relations commerciales avec Anvers sont de plus en plus suivies, trouveront, dans les facilités accordées par nos lignes régulières de navigation, un stimulant pour s'y faire représenter dignement. L'extrême Orient, les Colonies en général, l'Afrique elle-même, occuperont, dans l'Exposition, une place en rapport avec l'intérêt que leurs peuples éveillent chez nous.

Malgré la fréquence des Expositions dans les dernières années, nos producteurs comprennent qu'il est de leur intérêt de figurer avec éclat dans ce concours international. Destinée à vivre d'exportation, la Belgique industrielle rencontrera à Anvers une occasion unique de faire connaître les produits aux consommateurs de toutes les parties du monde. Dès aujourd'hui, le concours de nos grands industriels est assuré.

L'Exposition s'ouvrira au mois de mai 1885.

Elle sera érigée sur les terrains de l'ancienne citadelle, à proximité de l'Escaut et des nouveaux établissements maritimes. Une partie du bassin de batelage sera spécialement affectée à l'Exposition maritime, et la gare du Sud servira à l'installation de la galerie des machines.

Avec l'Exposition universelle celuci dera l'Exposition de Peinture, de Sculpture, d'Architecture et de Gravure à laquelle la "Société Royale d'Encouragement" a l'honneur de donner à son salon de 1885 une splendeur exceptionnelle.

L'horticulture et l'agriculture belge contribueront, par l'exhibition de leurs produits justement renommés, à rehausser l'éclat de cette grande fête de l'Industrie, du Commerce et des Arts.

Un grand attrait de l'Exposition résidera aussi dans la section spéciale réservée aux applications de l'électricité.

Pour permettre aux idées nouvelles de se produire, il sera présenté, aux chambres législatives, un projet de loi relatif à la garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabrique qui seront admis à l'Exposition.

Le comité exécutif s'occupe activement de la classification des produits, du règlement et des conditions d'admission. Une circulaire renseignera prochainement les industriels sur ces divers points. L'expérience a prouvé que, pour faciliter aux exposants l'accès à l'Exposition, il faut que ceux-ci sachent exactement les frais qu'ils auront à faire. Aussi, le comité exécutif compte-t-il fixer le prix de location de manière à y comprendre les frais de manutention, de remisage des caisses, de décoration générale et de surveillance.

La Société organisatrice de l'Exposition, faut-il le dire? ne poursuit pas un but de lucre. Elle s'est imposé une tâche plus haute et plus noble: elle vise à des résultats plus durables. Nous le répétons, son programme est celui-ci: développer les échanges internationaux, ouvrir aux produits de l'industrie et du sol belges de nouveaux débouchés et contribuer ainsi au bien-être universel.

Dans ces conditions, le comité exécutif peut compter que son prochain appel recevra partout un accueil sympathique.

Le Journal du Havre:

On connait aujourd'hui, pour ne parler que des denrées alimentaires, le vin de Champagne allemand, le cognac allemand, le médoc allemand, etc. Mais ce que l'on n'avait pas encore vu, c'est l'accaparement sans vergogne, du nom d'un des plus illustres savants français pour s'en faire une enseigne.

Le fait vient de se réaliser. Certains journaux de Paris publient l'annonce suivante: "Bière inconnue jusqu'à ce jour, en France.—Application du système Pasteur (de l'Institut). Monopole de la brasserie royale de Munich.—Dépôt chez X.... à Paris.

Que la brasserie dite royale de Munich applique le système Pasteur à la fabrication de la bière, c'est son droit, comme celui de tous les brasseurs.

Mais que la brasserie royale de Munich ait le monopole de cette fabrication, c'est absolument inexact. Le mot *monopole* laisse supposer une entente ou un contrat que M. Pasteur répudie. Il déplore l'abus qu'on fait de son nom; nous pouvons le dire, car nous le savons pertinemment.

Une députation assurément bien originale est arrivée l'autre jour à Bruxelles.

Ce sont quarante aveugles—jeunes gens et jeunes filles—appartenant au Royal College, fondé près de Londres, et dirigé par M. Richardson-Gardner, membre du parlement anglais.

En 1881, l'Institution des jeunes aveugles de Paris visita le "Collège" britannique, et le gouvernement français voulut bien remercier M. Richardson-Gardner de l'accueil fait aux jeunes visiteurs. L'année suivante, c'était l'institution de Milan qui se rendait à Londres. Aujourd'hui, les aveugles anglais—qui sont tous des musiciens accomplis—commencent un voyage sur le continent.

Le roi des Belges les a reçus dans l'après-midi. Ils sont ensuite partis pour l'Allemagne, où ils sont invités à Berlin, à Dresde et à Leipzig.

Le dernier croquis du *Charivari*:

Un général anglais à cheval et de nombreux fantassins battent précipitamment en retraite. L'affaire se passe au Soudan:

—Soldats! crie le général, n'abusons pas de la victoire.... Sauve qui peut!

Un financier, heureux de s'être procuré des Bons du Trésor avantageusement, rencontre un ami, riche propriétaire, qui vient de terminer la location de divers immeubles.

—Tiens!—fait ce dernier—nous avons l'air contents tous les deux.... Moi, parce que j'ai en poche plusieurs *beaux baux*....

—Et moi parce que la mienne est garnie de *bons bons*!....

Cri du cœur:

—Si je venais à mourir avant vous, disait un minaudant une dame à un jeune homme, vous viendriez à mon enterrement, j'espère?

—Oh! avec plaisir, madame; vous pouvez y compter.

Esther, dans le beau livre d'Arsène Houssaye, *La Comédienne*, est le pseudonyme de Rachel. Ce qu'on va lire s'applique donc à la célèbre tragédienne:

Un jour qu'Esther (lisez Rachel) dînait chez le comte Duchatel, ministre de l'intérieur, elle s'extasia devant le surtout, qui était inondé de fleurs. M. Duchatel s'élança comme s'il montait sur la table pour prendre une poignée de fleurs, et les offrir à la comédienne, mais il ne pouvait atteindre le surtout. M. M. de Salvandy, dans sa gracieuse galanterie, y mit la main. Le surtout fut dévasté pour Esther, qui dit en souriant:

—Mais ce que j'admirais, ce ne sont pas les fleurs, c'est le surtout.

—Eh bien, dit M. Duchatel, qui avait ses grands jours, je vous donne le surtout comme je vous ai donné les fleurs.

Esther n'était pas si bête que de refuser.

—Monsieur le comte, vos roses et vos violettes sont la joie de mon cœur; votre surtout sera le miracle de ma salle à manger.

Esther (lisez toujours Rachel) était venue en fiacre dîner chez le ministre; après une soirée toute de triomphes, où elle avait joué des scènes de tragédie et de comédie, elle parla de partir. Le comte Duchatel lui offrit son coupé.

—C'est cela, dit-elle, je n'aurai pas peur d'être volée, car je veux emporter mon surtout.

Le ministre veilla lui-même au départ de la comédienne jusqu'au haut de l'escalier. C'était un homme d'esprit qui aimait à rire.

—Dites-moi, mademoiselle, je suis heureux que vous emportiez mon surtout, mais au moins, renvoyez-moi mon coupé.

Il la savait capable de tout garder. Je ne sais pas bien si elle renvoya le coupé. Elle appelait ça faire des niches à ses amis.

—Le docteur Véron avait douze petites coupes d'argent, ciselées par Froment-Meurice; c'était pour ses convives quand on prenait des glaces. Un jour, Esther vint sur les quatre heures et pria le docteur de lui offrir une glace. Sophie, la célèbre Sophie, qui gouvernait le maître de la maison et lui dictait sa conduite, apporta à Mlle Esther une glace à la fraise et à la framboise.

—Prenez-ça, lui dit le docteur, c'est souverain contre les bêtises du cœur.

—Oui, oui, dit Esther, je vais prendre ça.

Elle prit si bien ça qu'elle finit par mettre la coupe dans sa poche.

—Voleuse! dit Véron en riant, je vous passe celle là, mais ne vous y faites pas reprendre.

Tout le monde riait aux éclats.

Les amis sont ainsi, qu'ils s'amusent toujours des taquineries faites au maître de la maison.

Le lendemain à la même heure ce fut le même jeu.

—Je vous passe encore celle-là; mais, demain, je vous fais appréhender au corps.

Le surlendemain, Esther (Rachel) continua ses forfaits; Sophie se fâcha, mais le docteur dit à Sophie:

—Quand j'aurai soif dans l'enfer, Esther me donnera à boire dans les coupes qu'elle me prend.

Toutes les coupes, à douze jours de là, ornèrent le buffet d'Esther.

C'était son habitude, prendre ce qui lui plaisait. Esther était voleuse comme les chattes, avec tant de grâce et tant d'esprit, qu'on se trouvait trop heureux d'être dévalisé. Qu'est-ce que l'homme, si ce n'est le surintendant de la femme?

Voici, dit le *Temps* de Paris, le relevé de la consommation du tabac durant l'année 1883:

35,621,834 kilogrammes vendus, représentant une valeur de 371,217,489 francs.

En moyenne, la consommation en France est de 945 grammes par habitant et par an. Quant au produit de la vente, il est en moyenne de 9 fr. 70 par habitant et par année.

Voici les quantités vendues pour les principales sortes de tabacs:

Cigares de la Havane: 30,619 kilogrammes, valeur, 2 millions de francs.

Cigares français: 3,606,861 kilogrammes, valeur, 2 millions de francs.

Cigarettes: 893,720 kilogrammes, valeur, 17 millions de francs.

Tabac à fumer: 14,747,000 kilogrammes, valeur, 171 millions de francs.

Tabac à priser: 6,737,000 kilogrammes, valeur, 78 millions de francs.

Tabac à mâcher: 703,000 kilogrammes, valeur, 9 millions de francs.

Dans ces résultats ne sont pas compris les produits de la vente des tabacs dans les zones frontières, ni des tabacs pour l'armée et l'exportation.

Dernièrement, un inspecteur d'assurances, l'Hôtel-Dieu, "voulant, disait-il, être soigné par des religieuses."

Malgré les soins dévoués qui lui ont été prodigués, il est mort mercredi soir.

Or, cet inspecteur était un protestant, l'arrière petit-fils de Jean Cavalier, le chef des Camisards, qui battit plusieurs généraux envoyés contre lui par Louis XIV, vendit sa soumission à Villars, en 1703, et mourut en 1740, gouverneur de Jersey.

Etrange, en effet, le voleur dont nous allons parler, un nommé Arsène Cornet, ancien maire de Selommes, France, qui, sous les dehors d'un bon petit rentier, se livrait à des vols dont personne n'osait le soupçonner.

Il y a quelques jours un vol de bijoux était commis chez M. Biblot, doreur, avenue du Maine, 4. En procédant aux constatations, le commissaire de police trouva un calepin, que le voleur avait laissé tomber sur le parquet. Dans ce calepin, se trouvait une reconnaissance du mont-de-piété au nom de M. Cornet, demeurant dans l'Ile Saint-Louis. On se rendit à cette adresse et, à la suite d'une minutieuse perquisition, on découvrit la plus grande partie des bijoux volés chez M. Biblot.

Mais ce qu'on découvrit encore, ce fut un carnet, sur lequel l'ancien maire de Selommes inscrivait religieusement les vols qu'il accomplissait.

Nous donnons, à titre de document, le relevé de ce carnet: "Charles Leyou, 130, rue de Vaugirard, 590 fr.; — boulevard de Vaugirard, 1,200 fr.; — rue des Deux-Ponts, 130 fr.; — boulevard Beaumarchais, 64 fr.".... Comme on le voit, le commerce n'allait pas mal.

Au moment de son arrestation, ce singulier filou était nanti d'un ciseau à froid, et se disposait à partir pour une expédition.

Une amusante paysannerie de Grévin dans le *Journal amusant*:

—Quequ' vous 'ez donc fait z'à Capefigue, qu'i' passe au long d' vous sans vous parler?

—....J'i ons rendu tell'ment d' services, qu'i' n' peut point z'arrivai à me l' pardonnai.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882."

Messrs. J. C. Ayer & Co:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de vos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

SPECTACLES, BALS, &c

GRAND Concert-Promenade,

—DONNÉ—

PLACE JACKSON,

DIMANCHE, 27 AVRIL 1884,

Par la célèbre Bande du Michigan. Chevaliers de Pythias, et A SON BENEFICE.

Entrée - - - - - 10 cents.

Le concert commencera à 5 heures de l'après-midi 26 avril—2f

GRAND FESTIVAL de POMPIERS

Donné par la

Compagnie de Pompe à Vapeur St-Bernard No 1,

DIMANCHE, 27 Avril 1884, à OAK GROVE PARK, 2 ilets au-dessous des Abattoirs.

Admission, 50 cents; Dames et enfants gratis.

Course à pied, 100 yards, pour pompiers seulement; prix $250.

Course à pied, pour tous, 100 yards; prix $250.

Course d'hommes gras, pour tous ceux pesant 200 et au-dessus, 50 yards; prix $250.

Course à pied pour dames, pour toutes, 25 yards; prix un éventail.

Joute de sauts, pour tous; prix une canne.

Course au cochon graissé, pour tous: prix le cochon.

Comité d'Arrangement—T. Dwyer, chairman; H. Vallery, Jos. Drees, Jean Marie Pomes, Hy. Hoffman. 26 avril—2t

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans.

En avant de tous les autres spectacles à 10 cts.

Autre avalanche d'attractions nouvelles.

LUNDI, 21 avril—Première représentation des célèbres comiques, ED HART, T. HUNTER, FRANK BUDWORTH et Miss MILLIE HART.

Réengagement des MM. NEIL PRICE, DAVIDSON et MEYER, les artistes populaires.

Continuation du succès de la Compagnie de Comédie de W. M. Paul, dans le grand spectacle burlesque:

"PLUTON, OU LES SEPT FILLES DE SATAN."

avec allusions locales, calembours, jeux de mot, ballets, Marche de l'Amazone et splendides changements de vue.

ENTREE.................10 SOUS

Matinées tous les samedis, dimanches et lundis. 22avril—

ATTENTION! K. of P. Fair Grounds.

Grands exercices (Inter-State Competitive Drill) des Divisions en uniforme des **Chevaliers de Pythias du Monde.**

SAMEDI, 26 AVRIL.

PRIX:

DEUX MILLE DOLLARS.

Juges—Officiers de l'Armée des Etats-Unis.

LUNDI, 28 avril, continuation des exercices, pour clore la parade des Divisions en uniforme et distribution des Prix.

Danse, les deux soirs, dans l'Art Hall.

Entrée - - - - 50 cts

Billets à vendre dans tous les principaux magasins. 19 avril—jusqu'au 28

Consulat de France de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.

Direction Générale des Manufactures de l'Etat.

TABACS EXOTIQUES.

AVIS AU COMMERCE.

Il sera procédé, les jours c-après, à 2 heures et demie après-midi, au Ministère des Finances, en séance publique, à l'adjudication sur soumission cachetées des fournitures suivantes:

Le jeudi 5 juin 1884.

1° Quatre millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de "Maryland francs", des récoltes de 1882 et 1883, conformes à quatre types, sous les marques MS, MA, MB et MC, et divisés en quatre lots de un million de kilogrammes chacun.

2° Seize cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles d'Ohio, des récoltes de 1882 et 1883, conformes à trois types, sous les marques OA, OB et OC, et divisés en deux lots de huit cent mille kilogrammes chacun.

3° Cinq millions neuf cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles de Kentucky, des récoltes de 1882 et 1883, comprenant cinq millions six cent mille kilogrammes conformes à trois types, sous les marques KA 1, KA 1 et KC 1, et divisés en quatre lots de quatorze cent mille kilogrammes chacun et trois cent mille kilogrammes conformes à deux types, sous les marques KA 2, KB 2 et formant un seul lot.

4° Douze cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles de Virginie, des récoltes de 1882 et 1883, conformes à trois types, sous les marques VA, VB et VC, et divisés en deux lots de six cent mille kilogrammes chacun.

Les soumissions cachetées seront déposées sur la table du Conseil supérieur des Tabacs, à chacune des jours indiqués et à l'ouverture de la séance, à 2 heures et demie de l'après midi.

Des exemplaires des cahiers des charges approuvés par M. le Ministre des Finances pour servir de base à chacune des adjudications, seront mis à la disposition du commerce, dans les bureaux de l'Administration centrale des Tabacs, à Paris, dans ceux des Manufactures nationales de Paris (Gros-Caillou), du Havre de Marseille et de Bordeaux, et à la Chancellerie des Consulats de France, à New York Baltimore, Richmond et la Nouvelle-Orléans (Etats Unis).

Les types en conformité desquels les livraisons devront être faites sont déposés à la Manufacture de Paris, quai d'Orsay, No 63, où on pourra les voir tous les jours ouvrables, de 1 heure à 4 heures.

Paris, le 13 mars 1884.

Le Directeur Général, REGNAULT.

Pour copie conforme:

Le Consul Général, Chargé du Consulat, Vicomte PAUL D'ABZAC.

25 avr—3f

Proclamation de Quarantaine

LANCÉE PAR

SAMUEL DOUGLAS McENERY,

Gouverneur de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que la section 3049 des Statuts Révisés de l'Etat porte: "Que le Gouverneur lancera sa proclamation sur l'avis du Bureau de Santé, déclarant tout endroit infecté où il y aura raison de croire qu'une maladie pestilentielle, contagieuse ou infectieuse existe, fixant le nombre de jours de la détention à subir par les navires, leurs passagers, officiers, équipages et cargaisons, arrivant de cet ou de ces endroits.

Donc, conformément aux dispositions du susdit Statut et conformément à une résolution du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adoptée à sa réunion du 14me jour d'avril A D 1884, j'ai cru devoir lancer cette présente, ma proclamation, établissant une quarantaine qui aura son effet à partir du 1er mai A D 1884, et dont les ordonnances seront comme suit, à savoir:

Tous les navires ainsi que leur équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; du port de Colon; Amérique Centrale; de tous les ports de l'île de Cuba, de Haïti, ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro Bahia et Pernambuco, ainsi que des ports et villages contigus et adjacents et entre lesquels et lesdits ports des communications sans restrictions sont permises et aucune quarantaine rigide en vigueur, seront détenus DIX JOURS PLEINS, et les navires et leurs cargaisons subiront nettoyage et désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que déterminera le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Carthagène, Baranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne et Paramaribo et tous les endroits contigus et adjacents auxdits ports et entre lesquels et les dits ports où des communications sans restrictions sont permises et pas de quarantaine rigide en vigueur.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation, et toute violation de ses ordonnances et des lois de l'Etat sur ce sujet sera rigoureusement punie.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et fait mettre le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton-Rouge le 16me jour d'avril l'an née de notre Seigneur, le mil huit-cent-quatre-vingt-quatrième, et de l'Indépendance des Etats Unis, la cent-huitième.

Par le Gouverneur,

S. D. McENERY.

OSCAR ARROYO, Sous secrétaire d'Etat. 19 avril—10f

Médaille d'Or, Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1878

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

Venant d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gavau, de Paris, avec le nouveau système Equilibre. Brevété pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos au prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.

13 nov—

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, demitions difficiles chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 18 déc—1 an

L.S.L.

Prenez Avis !!

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

— DE —

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE E,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Nouvelle-Orléans, Lne.,

—LE—

MARDI, 13 MAI 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	....$75,000, soit	$75,000
1	Lot de	.... 25,000,.....	25,000
1	Lot de	.... 10,000,.....	10,000
2	Lots de	.... 6,000,.....	12,000
5	Lots de	.... 2,000,.....	10,000
10	Lots de	.... 1,000,.....	10,000
20	Lots de	.... 500,.....	10,000
100	Lots de	.... 200,.....	20,000
300	Lots de	.... 100,.....	30,000
500	Lots de	.... 50,.....	25,000
1,000	Lots de	.... 25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.......... 6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.......... 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.......... 2,250

1,967 lots se montant à..........$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

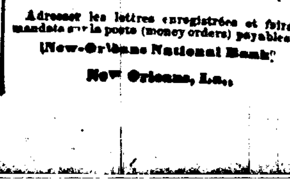

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orléans National Bank

New Orléans, La.

AVIS LEGAL.

Avis public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altérera, en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets et de la dette que les billets représentent. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront réintégrés dans tous les droits et moyens légaux qui appartiennent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intacte l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nile-Orléans 15 avril 1884.

18avril-au23mai

Avis public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 18 juillet 1879, jusqu'à paiement—laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 39 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY, en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.

15 avril—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

Conformément à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux comptes de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril—5f en 30 j — Dr. C. H. BAYON.

Avis.

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les encanteurs du paiement des taxes sur toutes les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO., H. STERN & CO.

17avril—2f p s—30j.

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, une loi en faveur de J. E. Brou, S. H. McQuoid John Stumpf Jr, J. C. Trémoulet et leurs successeurs pour leur concéder, à eux et à leurs successeurs ou ayant droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui y sont attachés ou qui en découlent, sous la raison de "New Orleans and Shreveport Lottery Company". Leur capital sera d'un million de dollars, et leur privilège durera jusqu'à l'année 1895, à moins qu'il ne soit abrégé plus tôt à une élection générale de l'Etat. Il sera payé pour ledit privilège quarante mille dollars annuellement au trésor de l'Etat.

Nlle Orléans, 7 avril 1884.

8avril—1m

AVIS LEGAL.

Conformément à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.

18 avr—5 f en 30 j

Avis est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

AVIS LEGAL.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et contrôler les exhibitions. 18 avril—1f par sem en 30 jours

F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,

Importateur et marchand de **Pierres plates allemandes et de North River** pour pavage, curb stone, ciment de Portland TUILES, COQUILLES ET SABLE

Nos 208 et 210 rue Delord,

Entre Baronne et Carondelet.

23 jan—

Grande Réduction de Prix.

Le magnifique steamer français BORDEAUX de la Compagnie Commerciale, nouvellement aménagé et réunissant toutes les commodités et améliorations modernes pour passagers, partira directement pour le Hâvre vers le 27 avril courant. Ce navire est sous les ordres du sympathique et populaire commandant Reculoux, le commodore de la flotte et un des marins les plus expérimentés de France. Ceux qui se disposent à faire un voyage en Europe ne sauraient trouver meilleure occasion.

Pour les prix (très réduits) de premières, secondes et d'entrepont s'adresser à

FORSTALL, CLAYTON & CIE 173 Commune.

4avril—

Agence d'Emigration Française

Le soussigné a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur, 104 E. Third street, Presley Block, St-Paul, Minn.

19 avril—

NATTES NOUVELLES DE CHINE

A BAS PRIX.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.

STORES DE FENETRES, TOILES-CIREES, TAPIS.

Nouveautés des derniers genres.

20 mars—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

Avet Vincent	Frèche Ernest
Amade Jean Baptiste	Girardi Charles
Bordes Pierre	Jaillet C
Bellebon Louis Aug B	Lavigne Louis
Beaux Benoit	Lavigne vve née Videau
Baudillon Mlle Julie	Laurent Chas Cyrille
Badeau Louis	Morin Charles Gabriel
Beaulieu Henri	Manmus Dque Jean M
Gasset Paul	Monnier Lazare
Gonget Jean Marie M	Ouéilhé Jean
Oupdevielle Laborgue D	Norbet Louis
Delor Bernard H	Sarazin Eugène
Delevans Marcel L V	Seigland Michel
Dupas Jas Aventure	Thiebaut Colin Jean
Denouvion A C	Thevenin
Dauphin P	Verdier L
Dubruille Bernardine (femme Macouya)	Weil Paul David

1er avril 1884.

Antoine Charles	Gary Pierre
Bolender Elisabeth Vve Richert	Gaufroy Vve née de la Motte
Briant Mme femme Gary	Laurent Charles Cyrille
Baudouin Charles	Maubert Léon
Charpentier Mme	Monnier Lazarre
Dilhan Celestin	Paoli J D N E
Gery Mlle	Sullivan P
Gary Louis Jules	Saniede Louis

Le Consul Général chargé du Consulat, Vicomte PAUL D'ABZAC.

La Nlle-Orléans, le 15 avril 1884

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

24 et 26 rue Conti,

Seul propriétaire et fabricant.

18mars—

Avis.

Avis est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour divers fournis à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

Un emplacement de choix pour bâtir,

Sur l'Avenue de l'Esplanade, près de la résidence Armand. Le terrain le plus élevé du Troisième District.

Par GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan pour effectuer un partage des intéressés.

Trois certaines portions de terre très élevées et de très jolis emplacement pour bâtir de belles résidences, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet formé par l'Avenue Esplanade, la Grande Route St-Jean, les rues Lepage, Troisième et Quatrième, désignées par les Nos. 1, 2 et 3 sur un plan de A. DeArmas, député voyer de ville, en date du 19 février 1884, conformément à quoi les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur irrégulière vers la rue Lepage. Le lot No. 1 touche aux Nos. 2 et 3 et mesure 56 pieds 9 pouces de face à l'intersection des rues Esplanade et Lepage sur une profondeur de 78 pieds vers la Grande Route St-Jean. Voir le plan à la vente pour les dimensions complètes.

Conditions—1/4 ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par lien de vendeur portant toutes les clauses usuelles de sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de la vente. 0 pour cent du prix de l'enchère seront requis au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur.

12 avril—12,13,19,20,26 à la vente.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Coin des rues Poydras et Bolivar et sur la rue Poydras, touchant à la propriété ci-dessus.

Successions de Mme et de M. Beckering

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B, No 10,916.

Par B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 10 mai 1884 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 4 avril 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Bolivar, Lafayette et Bertrand, formant l'encoignure des rues Bolivar et Poydras et ayant 36 pieds 4 pouces de face à la rue Poydras, 34 pieds 8 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Bolivar de 80 pieds 3 pouces et 5 lignes et une profondeur sur le côté opposé de 86 pieds 10 pouces et 4 lignes.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 2 dans le même district et ilet comme ci-dessus, et le premier lot de l'encoignure de la rue Bolivar, et mesurant 20 pieds de face à la rue Poydras, sur 93 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté du lot No. 3 à peu près 88 pieds sur la ligne de l'autre côté, à peu près 20 pieds de largeur dans le fond.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Fred Adolphe, notaire aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur payera en sus de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

9 avril—9 12 19 26—mai 3 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Samuel T Blessing vs N B Stratton

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 10,503—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan au lieu ci-après désigné, le LUNDI, 28 avril 1884, à 10 1/2 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans le Montgomery United States Bonded Warehouse Numéro Un, rues Fulton et Peters, entre Julia et St Joseph. Nouvelle-Orléans, à savoir: Six colis Poterie en "Bond", arrivés par le S. S. Charcelor, marques S R S: Nos 355 359 360 361 362 et 363, tirés ci-la Poterie débarqués du S. S. Chancellor de la même marque, Nos 371 à 373 consécutivement, un colis Poterie en "Bond" débarqué du S S Legislator de la même marque No 384, un colis Poterie en "Bond", arrivés par le S S Legislator de la même marque, Nos 350 à 354, six colis Poterie en Bond, débarqués du S. S. Legislator, même marque, Nos 384 à 389.

Mem. Tous les susdits colis seront vendus sujets aux frais de douane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur estimation.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16avril—16 22 26 27

VENTES DU CONSTABLE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau du Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

J. F. Mendell contre le Dr. S. Salomon [illegible]

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, No 3600—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Première Cour de Cité je vendrai à l'encan dans la maison rue Tchoupitoulas près du coin de la rue Septembre, JEUDI 1er mai, à midi les articles ci-après décrits, savoir:

11 wagons leurs accessoires, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

21avril—au 1er mai inclus

Mme Marie Emelia Marich, épouse séparée de biens de son mari A. ce Dumas vs son mari

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—No 3972—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure Passage de la Bourse et de la rue Bienville dans la Deuxième District de cette ville, LUNDI, 28 avril 1884, à midi—

Un mulet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

17avril—17 24 28

James P Guinault vs Robert Johnson

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville dans la Deuxième District de cette ville, LUNDI, 28 avril 1884 à 11 heures du matin de—

Un lot de meubles selon l'accusé d'un inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

17 avril—17 24 28

Mme B. Levy vs. Mr Fitzgerald

Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans. No 7637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 203 rue Magazine, entre le Louisiana Avenue et la rue Toledano, dans le Sixième District de cette ville, MARDI 29 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

I. M. HEATHERTON, Constable.

18 avril—18 23 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Christian Sporl et John Jonas Sporl, individuellement et comme membres de la raison sociale de C. Sporl vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 9507—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentées par John Jonas Sporl syndic de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

18avr—18 23 27

Succession du Dr Edward Ader.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 11,161—Division D—Attendu que Mme Veuve Annie Ader, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du Dr Edward Ader, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

19avril—19 23 27

Succession de A. S. Collins.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,065—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Annie McCullough Collins, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte, et qu'elle ne serait pas déchargée de toute responsabilité comme exécutrice testamentaire.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

22avril—22 26 30, 3 mai

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Louis Sherman vs. Ses créanciers. } No. 11,309.

Ordre de Cour—

La cour considérant la pétition annexée ensemble avec les tableaux ci-annexés et les affidavits, ordonne que la cession des propriétés des pétitionnaires soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant Paul Renal, notaire de cette ville, mardi, le 6me jour de mai 1884, à 11 heures A M., pour délibérer sur le sujet décrit plus haut et afin d'élire un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre sa personne ou ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1884

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. HARRIS, Député-Greffier.

26 avril—au 6 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Magnifique Vacherie.

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau: coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 1er mai 1884, il sera vendu, à 11 heures du matin précises, à l'encoignure des rues Canal et St-Patrick

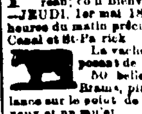

La vacherie de M. Bouloye se composant de

50 belles vaches laitières de race Brama, plusieurs avec veau et la balance sur le point de vêler, 2 taureaux, 2 chevaux et un mulet

Une charrette à lait, 1 char à banc à 4 roues, tout neuf, 1 charrette à provisions, environ 100 têtes de volailles 3 cochons.

Les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur

L'écurie sera louée à l'encan—avec bail.

27mars—

Meubles—Vente pour cause de départ,

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 28 avril 1884 il sera vendu à midi, rue des Français, entre les rues St-Claude et Remparts:

L'ameublement de la maison se composant de meubles de chambre à coucher, sofas, glaces, chaises, tables, tableaux, stores, batterie de cuisine etc.

Conditions—Comptant. 25 avril—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Bourse au Coton et de la Bourse aux Produits.

Succession de William Gordon—No 11,016.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 7 mai 1884, à midi et demi à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 24 avril 1884, il sera vendu à l'encan:

Une action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'une action de la Bourse aux Produits de la Nouvelle-Orléans.

Conditions comptant avant le transfert.

26avril—26,27—mai 3,7

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage rue Milan.

Entre les rues Camp et Chestnut.

Un terrain 29x120 pieds.

Sixième District.

Succession de feu Jacob et Lena Bonewitz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9110 du Dossier de la Cour.

A des conditions faciles—A l'encan.

Par MATHER & HOMES—Warren Homes Encanteur—Bureaux 9 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mai 1884, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre celles Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 26 mars 1884, No 9110 du dossier de la cour dans l'affaire des successions de Jacob et Lena Bonewitz, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo désigné comme le No 4 et mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Milan sur une profondeur de 120 pieds, d'après un plan fait par A. S. Phelps, voyer en date du 10 février 1879 et déposé en l'étude de C. B. Kenney, anciennement notaire, et d'après un plan fait par Jno. F. Braun voyer, en date du — avril 1884, et maintenant exposé à la Bourse.

Les améliorations comprennent une résidence cottage contenant 4 chambres et 2 cabinets.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un an avec 8 0/0 d'intérêt et hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'hypothèque devant comprendre la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie. 10 0/0 devant être payés au comptant pour affirmer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire aux frais de l'acquéreur et aussi les taxes dues et exigibles en 1884.

30mars—30—avril 6 13 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

au coin des rues Alice et Rousseau, Quatrième District.

Succession de feu John Harney.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 8471.

A des conditions libérales—A l'encan.

Par MATHER & HOMES—Warren Homes encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI 3 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre celles Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 26 mars 1884, No 8471 du dossier de la cour dans l'affaire de la succession de feu John Harvey il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District [illegible] au coin des rues Alice et Rousseau [illegible] et désigné par le No 4 [illegible] ayant 30 pieds de face à la rue Rousseau sur 90 pieds de profondeur [illegible] d'après un plan fait par John F. Braun, voyer en date du — avril 1884, maintenant exposé à la Bourse.

Les améliorations comprennent un cottage en bois recouvert en ardoises, qui sert de grocerie et de résidence et de la cour [illegible] pour la vente de liqueurs et sont désignés par le No 98 de la rue Rousseau.

Ce coin est d'une valeur rare pour les hommes d'affaires en spécialité en [illegible] il n'est jamais resté sans être loué, et sera vendu à des conditions faciles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 6 et 12 mois avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les billets devant porter hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de garantie. 10 0/0 au comptant sur l'adjudication pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

30 mars—30—avril 6 13 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois grands lots de terre de valeur dans le Deuxième District—Succession de Mme Louise Cauvin, veuve de Pierre U. Guéringer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Dossier No 10 832.

A l'encan.

Par MATHER & HOMES Warren Homes, encanteur, Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 10 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 7 avril 1884, dossier No 10 832 dans l'affaire de la succession de Mme Louise Cauvin veuve de Pierre U. Guéringer, à l'encan, il sera vendu—

Trois lots de terre de valeur situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Bienville, Dorgenois et Conti, désignés comme les Nos 19, 20, 21 les dits lots se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 150 pieds 4 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins entre lignes parallèles conformément à un plan fait par J. Cazenavy et L. Surgi ingénieurs, le 10 octobre 1844 et déposé en l'étude de F. P. Labarre, anciennement notaire, conformément à un plan de Chas Schnauder, en date d'avril 1884.

Ces trois lots étant de très grands lots, offrent une occasion rare pour ceux qui veulent faire bâtir.

Conditions—Comptant pour U. S. Currency.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

9 avril—9 13 20 27—mai 4 à la date

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles à Alger, sur la rue Alix, entre Olivier et Valette.

Succession d'Edward Cahill, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 10,980.

A l'encan au comptant.

Par W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—LUNDI, 26 mai 1884, à midi, à la Bourse Barrett's Ferry, près du débarcadère des ferrys du premier et second districts, à Alger, Cinquième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 avril 1884 dans l'affaire de la succession d'Edward Cahill décédé, dossier No 10,980 il sera vendu à l'encan—

Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'ilet No 81, borné par les rues Alix, Eliza, Olivier et Vallette, désignés par les Nos. 28 et 29 qui se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 28 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds et le lot 29 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds 11 pouces. Le tout entre lignes parallèles, au pied an éricain, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent sur le lot No 28 d'un cottage en bois à deux corps de logis, maison connue comme les Nos 93 et 93 1/2 rue Alix et ayant 1 chambre et cabinet de chaque côté, bâtisses dans le fond avec 2 chambres, cuve, lieux d'aisance, arbres, fruitiers, etc. Sur le lot No 29 il y a un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos 91 et 91 1/2 de la rue Alix, près la rue Olivier, ayant de chaque côté 3 chambres et 1 cabinet, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant. Au moment de livrer les titres 25 pour cent seront requis au comptant sur les lieux pour lier la vente. Les acquéreurs assumeront en sus de leur enchère les taxes dues et exigibles en 1884.

Actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 avril—25,27—4,11,18,25 mai

Annonce judiciaire—Contenu d'un Café, Grocerie, Vins, Liqueurs, Whiskey, Porto et Brandy, Meubles et effets de maison—Succession de Fred Hecker—Au comptant, à l'encan:

Par W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI le 5 mai 1884, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux coin Market et New Levee streets, premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. J. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A en date du 23 avril 1884, No 10,490 du dossier de la cour, dans la succession de feu Fred Hecker, à l'encan, il sera vendu

Le contenu de la susdite maison comprenant articles et marchandises pour café, grocer es, liqueurs, 2 barils de whiskey, 1 baril de brandy, ainsi que meubles et effets de maison, le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

25 avril—25,27, mai 1,4

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Occasion Rare

Comme Placement ou pour Résidence;

Salon et Hotel bien connu, près de la rue du Canal,

Le Salon et Hotel Borges, No. 109 rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon.

A l'encan à de longs termes,

Pour effectuer un partage entre parties intéressées

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan:

La bâtisse en briques à trois étages et demi No 109 rue de la Douane, côté nord, entre les rues Royale et Bourbon. Le terrain mesure 34 pieds 1 pouce de face à la rue Douane sur 37 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, a une profondeur de 148 pieds 10 pouces et 1 ligne de la devanture, la ligne latérale sur la rue Bourbon se rétrécit à angle droit 1 pied 11 pouces, puis a une seconde profondeur de 52 pieds 11 pouces de la ligne du fond, a une profondeur de [illegible] pieds 6 pouces 4 lignes de la devanture, la ligne latérale vers la rue Royale s'élargit à angle droit 5 pieds 1 pouce et puis a une seconde profondeur de 49 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond, la profondeur totale étant de plus de 2?8 pieds.

La bâtisse est solidement construite, avec une verandah en fer à chacun des trois étages, a un grand corridor et un grand salon sur le devant, restaurant, trois chambres à pension, cuisine et salle de billard au dessus et quatre magnifiques chambres avec portes à coulisse, grand escalier, deux chambres dans le corps principal de logis. Les ailes ont trois étages avec galeries et contiennent environ 15 chambres.

Cette propriété depuis sept ans passés, a été occupée par le locataire actuel, M. Manuel M. Borges, a qui elle est louée jusqu'au 30 septembre 1884, à raison de $1,65? par an le bail étant de $150 par mois pour les six premiers mois et de $ 3? pour les six derniers mois.

A peu de frais comparativement on peut facilement faire quarante chambres de sorte que le loyer aug mentera en proportion.

L'emplacement est convenable à ce genre d'affaires. C'est le local des petits hôtels qui ont tous fait de bonnes affaires depuis nombre d'années et les améliorations du même nature ne font dans le voisinage immédiat.

Conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1884, et déposera 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

27avril—27—mai 4 11 18 23 24

Résidence sur la rue Carondelet.

Maison sur la rue Dauphine, coin Bourgogne et Conti

Rue Moralès et l'Avenue St Bernard et la rue Plaquemines.

Le tout loué à de bons locataires.

Vente à crédit pour le compte des parties à l'étranger.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 10 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

1° La résidence en briques à trois étages No 129 rue Carondelet, sur le côté ouest entre Lafayette et Poydras. Le lot mesure 33 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur d'à peu près 147 pieds [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt [illegible]

Acte de vente [illegible] aux frais des acquéreurs par devant N. B. Trist, notaire.

27avril—27—4, 9, 10 mai

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété sur le chemin de la Métairie, dans la paroisse de Jefferson.

Une ferme et un verger,

Succession de Patrick Flood.

John Flood et al vs Hugh Flood et al

No 441—Vingt Sixième Cour de District Judiciaire, pour la Paroisse de Jefferson.

Vente pour effectuer un partage.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 17 mai 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, de l'Honorable Cour [illegible] le 12 avril 1884 il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la paroisse Jefferson, sur le côté nord du chemin de la Métairie [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit d'un an [illegible]

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Evariste Gardère, notaire pour la paroisse de Jefferson.

16 avril—16,27—mai 3,10,11,17

Résidence Elégante avec terrains disposés avec goût, Sur le côté nord de la rue Esplanade.

Avec douze grands et beaux terrains attenantes à l'ouest le coin de la rue White.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet SAMEDI 3 mai 1884, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu.

Cette élégante et belle résidence en bois à deux étages, située au coin nord-est des rues Esplanade et White. Le terrain comprend 12 lots de terre qui mesurent ensemble 182 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Esplanade 173 pieds et 1 ligne dans le fond faisant et face à la rue Lepage sur 253 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue White et 310 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur à travers l'ilet sur la ligne intérieure vers la rue Broad.

Cette bâtisse est éloignée de la rue avec un beau grillage en fer au devant, trottoir large est entourée de beaux parterres, un verger d'orangers et autres arbres fruitiers, arbres donnant de l'ombrage, pavage Schillinger.

La résidence est en parfait état, admirablement disposée et nouvellement réparée prête à être occupée, grandes galeries devant et derrière et corridor. Vastes salons à arches, chambre de réception, bibliothèque salle à manger, escalier chambres à coucher dans le corps principal de logis, "nursery" et quatre chambres à coucher chambre à bain avec eau chaude et froide, etc dans l'aile.

Eau et gaz partout, six cuves et puits, maison pour le jardinier, grand poulailler, hangar pour le bois et le charbon, pour laver et écurie et remise. Le terrain est plus élevé que le trottoir qui n'est jamais submergé et la propriété fait face à trois rues et est à proximité de quatre lignes de chars urbains, dont deux passent devant la maison aller et retour.

Sous le rapport du goût, du confort et de l'élégance, cette splendide propriété se recommande aux acquéreurs, lesquels sont invités à la visiter, ils devront dans ce but se munir d'une carte des encanteurs. On en gardera la possession jusqu'au 1er juin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 7 pour cent par an privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie, les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884 et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima notaire.

20avril—20 27—3 mai.

Belle résidence cottage avec deux terrains, coin des rues Esplanade et Roman.

A proximité des résidences de MM Reiss, Philippi, Seixas et Baldwin.

A L'ENCAN A CREDIT.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles il sera vendu à l'encan—

La résidence cottage élevée de terre No 27 rue Esplanade, coin nord-ouest des rues Roman et Esplanade. Le terrain mesure 62 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Esplanade, sur 125 pieds 8 pouces de profondeur et de façade à la rue Roman.

La bâtisse a un grand corridor, galerie à l'arrière et 5 chambres une bâtisse à deux étages dans le fond avec cuisine et trois chambres, écurie, hangar, cuves, et le terrain disposé pour jardin, avec arbres donnant de l'ombrage, on gardera la maison jusqu'au 1er juin 1884, on pourra la visiter les jours qu'on obtient un permis des encanteurs. Cette résidence attient à la belle résidence de M Jos J Reiss.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884 et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Paul E. Théard, notaire.

20 avril—20 27—mai 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Résidence pour famille,

No 127 rue Dumaine, entre Bourgogne et Dauphine.

Bâtisse en briques à deux étages avec mansarde.

Par SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 10 mai 1884 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre H dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Dauphine, Bourgogne et St Philippe, mesurant 21 pieds 3 pouces 8 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 68 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à deux étages avec mansarde ayant deux chambres au rez de chaussée, deux chambres au premier étage, cuisine en briques, lieux d'aisance, &c, désignée par le No 127 rue Dumaine. Louée $30 par mois.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre pour la somme de mille dollars, portant 8 0/0 d'intérêt du 5 février 1884, échéant le avec l'intérêt accru et qui portera ce certificat de paiement [illegible] le reste du prix d'adjudication comptant.

Acte de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 avril—26 27 mai 3 à la vente

Bon emplacement d'affaires

Coin St Claude et St Philippe.

Par SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 3 mai 1884, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles **pour cause de départ**

Un certain terrain ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Claude, Ursulines, St Philippe et Trémé, formant le coin des rues St Claude et St Philippe, mesurant 32 pieds 9 pouces de face à la rue St Philippe sur une profondeur et façade à la rue St Claude de 75 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage dont le coin est occupé par une grocerie ayant trois chambres et 2 cabinets de face à la rue St Philippe avec 2 chambres à coucher l'une derrière et la seconde, avec porte faisant la porte sur la rue [illegible] un cottage à côté sur le trottoir [illegible] corps principal de logis. Loué $36 par mois.

Conditions—1/3 ou plus comptant au reste à 1 et 2 ans à crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur [illegible] et intérêt au taux de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, assurance, transfert de police, 5 0/0 honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs devront payer les taxes de 1884 et en sus du prix d'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur. 26 avril—

VENTE PEREMPTOIRE

De Propriétés améliorées et de Terrains nus dans le Second et le Troisième District.

Pour clore les intérêts de propriétaires absents.

A LONGS TERMES.

No 125 rue Toulouse,

entre Bourgogne et Dauphine. Résidence en briques à trois étages.

Deux terrains nus rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre.

Grand terrain rue St-Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, maintenant chantier de bois.

Rue Esplanade, entre Royale et Chartres—Grand terrain [illegible] Quartier, entre Chartres et Royale.

Terrain nu dans le Troisième District.

Par SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 10 mai 1884, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre [illegible] dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine, mesurant 32 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 123 pieds [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acte de vente contiendra la clause de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrement des dits billets, et toutes les clauses usuelles des actes de ventes. L'acquéreur assurera les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transfèrera la police au vendeur; il assumera aussi les taxes d'Etat et de ville pour 1884 et tous les taxes subséquentes. Un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur sera requis au moment de la vente [illegible] l'acquéreur [illegible] les conditions de la vente, et il devra aussi passer l'acte de vente dans les six jours qui suivront la vente.

Actes de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire aux frais des acquéreurs.

19 avril—20 22 23 26 27 mai 3 à la vente

VENTE DE BANQUEROUTE.

TOILES ET COTONS A DRAPS,

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Moustiquaires de cabinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties, BAS Balbriggan—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles.

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) et achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler au plus rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,

Rue du Canal, 144, coin Bourbon.

30 mars—

L'Abeille

DIMANCHE

FEUILLETON

No 5

Tante

André